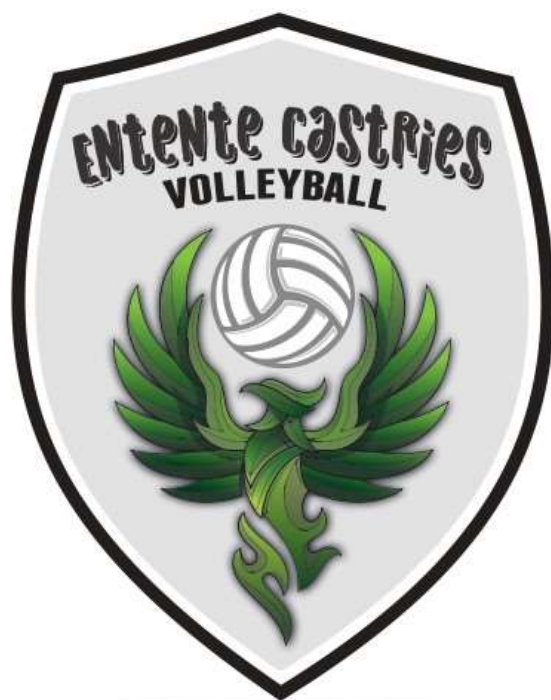


DOSSIER ADMINISTRATIF
2024-2025
ENTENTE CASTRIES VOLLEY-BALL



1. Le mot du bureau

Chers adhérents, Chères adhérentes,

Vous souhaitez intégrer ou vous réengager pour la saison prochaine à l'Entente Castries Volley Ball Club, et nous vous en remercions.

Le volley-ball est un sport collectif. Cela veut dire que vous pouvez compter sur votre équipe mais que votre équipe compte aussi sur vous.

Les joies et les plaisirs de cette saison à venir sont au prix d'un engagement fort : votre club, votre entraîneur et vos coéquipiers comptent sur vous : vous devez être présents aux entraînements et aux matchs.

Cela veut dire s'organiser pour les devoirs, peut-être rater un anniversaire... Il est aussi important de s'impliquer dans la vie du club : être présent pour les photos d'équipes, faire vivre le site internet, venir à l'assemblée générale de juin, participer aux événements organisés par le club, chercher des sponsors, participer aux déplacements de votre équipe, etc.

Les objectifs pour nos joueurs sont de :

- Faire de son mieux
- Se faire plaisir
- Progresser
- Jouer en équipe
- Respecter l'autre
- Apprendre à gagner et à perdre
- Gagner en confiance en soi

Sachez que nous sommes à votre disposition à tout moment pour que votre saison sportive se passe au mieux.

Vous pouvez suivre notre actualité et informations via les réseaux sociaux et site internet : <https://vbcccastries.fr/>



facebook



Instagram

ENTENTE CASTRIES VOLLEY-BALL

ECVB4

Nous espérons que rejoindre notre club vous apportera une belle satisfaction.

Bien à vous.

Le bureau de l'ECVB



2. Le RGPD

Les informations recueillies sur ces documents sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'ENTENTE CASTRIES VOLLEY-BALL, à des fins d'enregistrement de votre adhésion à notre association et à la fédération française de Volley-ball. La base légale du traitement est l'exécution du contrat.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : L'ENTENTE CASTRIES VOLLEY-BALL, le Comité départemental de volley de l'Hérault, la Ligue Occitanie de Volley, la FFVB, la FSGT et l'assureur le cas échéant.

Les données seront conservées pendant la saison sportive soit 12 mois.

Conformément aux dispositions de la « Loi Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 21 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter l'ENTENTE CASTRIES VOLLEY-BALL en écrivant par mail à volleyball.vbcc.castries@gmail.com ou par téléphone au 06.70.68.38.73.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL (article 77 du RGPD). Pour plus d'information, vous pouvez consulter sur notre site internet notre page « politique de confidentialité » ou le site cnil.fr.



3. Le règlement intérieur

Objet : Ce règlement a été rédigé afin d'éditer les valeurs et règles applicables à l'ensemble des membres du club et parents, de permettre à toutes et tous, joueurs, entraîneurs, dirigeants, parents, de vivre en harmonie notre sport tout en respectant les droits et devoirs de chacun.

Préambule :

Ce règlement est à signer avec notre charte lors de votre inscription. Ils conditionnent votre inscription au respect de ceux-ci tout au long de la saison.

L'Entente Castries Volley-ball est une association loi 1901, qui a pour but de gérer, animer et organiser l'ensemble des activités liées à la pratique du volley-ball en loisir ou compétition et à promouvoir le volley-ball.

Chaque membre inscrit à l'association peut contribuer à celle-ci au-delà de sa participation aux matchs et entraînements par :

- La participation aux réunions, assemblées, votes ;
- Aide lors des événements du club ;
- Bénévolat au fonctionnement du club (entraîneur, coaching, aide administrative, organisationnelle...) ;
- Don à l'association, sponsoring ou mécénat.



L'adhésion

Le montant de l'adhésion est versé à l'inscription. Il participe aux frais de fonctionnement général du club, achat d'équipements, défraiement des entraîneurs, règlements des frais d'inscription aux championnats, fédérations, ligues et comité de volley-ball.



L'utilisation des locaux (vestiaires, gymnases, matériel et équipements)

Chacun est tenu de respecter les locaux et le matériel. Il participe à l'installation et au rangement du matériel utilisé et veille au respect de ces locaux et leur propreté.



Respect

Chaque adhérent se doit d'adopter une attitude de respect mutuel et de sportivité lors des entraînements, matchs et autres événements, envers les arbitres, encadrants, adversaires et public, qu'il soit joueur, encadrant ou spectateur. Dans le cas de deux activités sur des terrains voisins, chacun se doit de respecter le calme nécessaire à l'autre. Les adhérents sont priés de respecter les horaires d'entraînement, match et rendez-vous de déplacement pour le bon déroulement des événements et par respect pour l'équipe encadrante.



Chaque licencié restera respectueux également dans sa communication sur les réseaux sociaux ou sites internet.



Activité physique et sportive

Pour les activités physiques et sportives, un certificat médical d'aptitude est obligatoire par niveau, avec un surclassement en cas de passage dans la catégorie supérieure.



Responsabilité des mineurs

Lors de l'inscription, les parents remplissent le dossier d'inscription et donnent une autorisation parentale en cas d'incident ou accident et fournissent le numéro de téléphone où l'encadrant pourra les joindre rapidement. L'enfant mineur est sous la garde de ses parents avant et après la séance et dès lors que celui-ci n'a pas lieu pour quelque motif que ce soit. Les parents doivent donc s'assurer de la présence de l'encadrant avant de déposer leur enfant. Pendant les cours, les enfants sont sous la responsabilité de l'encadrant.



Objets et effets personnels

L'association ne saurait être tenue responsable de la perte ou disparition des objets et effets personnels qui sont sous la seule responsabilité du licencié.



L'entraîneur

Il/elle a la responsabilité du groupe. Il peut être amené à prendre des décisions de suspension ou exclusion d'un membre du groupe s'il le juge nécessaire et si la conduite du joueur met en cause la cohésion collective et compromet les objectifs du club. Il est le seul décisionnaire de la gestion de son effectif, du temps de jeu et de l'affectation de poste de chacun. L'entraîneur est le seul compétent pour décider des joueurs convoqués aux matchs et se tient à la disposition des familles et joueurs pour répondre à toutes les questions. Il communiquera le calendrier des matchs afin que chaque adhérent puisse s'organiser pour être présent à l'avance. Les calendriers sont disponibles sur le site <http://www.ffvb.org/289-37-1-Volley-Ball>.



Déplacements

Pour les rencontres ou les entraînements se déroulant à l'extérieur, les déplacements se font, en règle générale, avec les véhicules des parents, à tour de rôle, le club n'ayant pas de minibus. Les départs et retours ont lieu au gymnase sauf autre indication de l'encadrant. Le joueur est tenu de se déplacer avec l'ensemble du groupe (sauf cas exceptionnel). Les repas lors des déplacements seront pris ensemble.

Chaque adhérent est co-responsable de cette charte dans son application. Il peut soumettre des améliorations au bureau du club.

4. Notre charte éthique

Les valeurs à respecter dans notre club :

Respect et Fair-play :

- Je m'engage à **respecter mes coéquipiers, les adversaires, les arbitres, officiels, parents et encadrants** ;
- Je m'engage à **jouer de manière loyale**, sans recourir à la tricherie ou à des comportements antisportifs ;
- Je **respecte les règles du jeu** et j'accepte les décisions des arbitres, même si je ne suis pas d'accord.

Esprit d'équipe :

- Je m'engage à **soutenir** mes coéquipiers, à **encourager** leur progression et à partager mes connaissances, avec tolérance envers eux ;
- Je suis conscient que chaque membre de l'équipe a un rôle important à jouer, et je respecte les décisions prises par l'entraîneur ;
- Je **participe activement** en faisant de mon mieux aux entraînements et aux compétitions tout en faisant preuve d'**assiduité et de motivation** ;
- Je m'engage à ramener une boisson et un goûter à partager avec mon équipe et les adversaires à chaque match à domicile ;
- Je pratique le volley-ball pour m'amuser et progresser ;
- J'apprends à gagner mais aussi à perdre.

Discipline :

- Je m'engage à **respecter les horaires d'entraînement et de compétitions** établis par le club, je préviens dès que possible mon entraîneur en cas de retard ou d'absence et m'engage à être le plus assidue possible pendant toute la saison ;
- Je respecte les consignes qui me sont données par l'encadrement. Je participe à la mise en place et au rangement lors des entraînements et des matchs ;
- Je prends soin du matériel et des locaux mis à ma disposition et je respecte les installations du club ;
- Je m'abstiens de tout comportement violent, agressif ou irrespectueux, tant sur le terrain qu'en dehors ;
- **Je ne coache pas à la place de l'entraîneur** - (licenciés, accompagnateurs et parents) ;
- **Je mets mon téléphone mobile en silencieux dans mon sac et ne le consulterai qu'à la fin de l'entraînement ou du match sauf cas exceptionnel** ;
- Je jette mes déchets à la poubelle et participe au nettoyage après le goûter ;
- Je m'engage à avoir une tenue de sport adaptée avec une bouteille d'eau pour l'entraînement et à apporter ma tenue de match à chaque match (maillot obligatoire + short noir).



Engagement :

- Je m'engage à représenter l'ECVB de manière positive, en étant un ambassadeur du club ;
- Je participe activement aux événements et activités organisés par le club, comme les tournois ou les rencontres avec d'autres équipes ;
- J'accepte de contribuer, dans la mesure de mes moyens, au bon fonctionnement du club, que ce soit par mon implication lors des tâches bénévoles (téléthon, tournois, green) ou par le respect des cotisations ;
- Je participe à tour de rôles à la table de marques lors des matchs pour les matchs jeunes ;
- J'assiste à l'Assemblée Générale annuelle du club ou me fait représenter ;

Communication :

- Je m'engage à communiquer de manière respectueuse, polie et constructive avec mes coéquipiers, mes entraîneurs et les membres du club ou à l'extérieur ;
- Je signale tout problème ou toute préoccupation à l'entraîneur ou aux responsables du club, de manière appropriée et en respectant la confidentialité ;

Pour les parents, je m'engage à :

- Accompagner mon enfant jusqu'au gymnase dans le respect des horaires ;
- Faire confiance à l'entraîneur ;
- Encourager l'équipe ;
- Accepter l'erreur,
- Respecter les arbitres et les membres du club ;
- Réconforter les enfants ;
- Contrôler mes émotions ;
- Être à l'écoute de mon enfant ;
- Respecter les adversaires et autres parents ;
- Valoriser les bonnes attitudes ;
- Suivre les actualités, informations et demandes du club et entraîneurs ;
- Accompagner à tour de rôles l'équipe en déplacement ;
- Participer à la vie du club.

TON EQUIPE COMPTE SUR TOI !

**LE VOLLEY RESTE UN SPORT COLLECTIF AVEC DES VALEURS A TRANSMETTRE A VOS ENFANTS,
IL FAUT QUE CELA RESTE UN PLAISIR DANS LE RESPECT DE CHACUN !**

En signant cette Charte de Bonne Conduite, je m'engage à respecter ces principes et à contribuer à la création d'un environnement sain et harmonieux au sein de l'ECVB.

Nom du licencié :

Nom du représentant légal, le cas échéant :

Date et signature :

Date et signature :

